



BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 4 OCTOBRE 2016

Date de la convocation : 23 septembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1^{er} Vice Président),
Monsieur Alain RENARD (2^o Vice Président), Monsieur Bernard LAURET (3^{ème} Vice
Président),

**DÉLIBÉRATION N°20161004_002
RÉAFFECTATION DES CRÉDITS DES SITES CD33 DE L'AVENANT 3 DU
PARTENARIAT PUBLIC PRIVE (PPP) AU PROFIT DU GROUPEMENT FERME
D'UTILISATEURS (GFU) DU CD33**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

Considérant l'avenant n°3 au Contrat de Partenariat Public Privé en date du 1^{er} mars 2012 et relatif à des extensions de réseaux du Partenariat Public Privé.

Considérant les dépenses relatives à l'extension du réseau de collecte Très Haut Débit vers certains sites du Département de la Gironde dans le cadre de l'avenant 3 sus-visé :

- Pôle social Castelnau
- Pôle social Le Teich
- CED Bazas

et que ces sommes ont déjà fait l'objet d'un versement par le Département à Gironde Numérique et par Gironde Numérique à Gironde Haut débit dans le cadre des loyers trimestriels.

Considérant que les sites ci-dessus n'ont pas fait l'objet des d'extension prévues et que l'enveloppe financière non utilisée, actuellement dans les comptes de Gironde Haut Débit, s'élève à un montant de 170 325,59 euros HT.

Considérant le projet de Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) du Conseil Départemental de la Gironde.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De m'autoriser à bien vouloir procéder à la réaffectation des crédits des sites du CD33 de l'avenant 3 du PPP au profit du Groupement Fermé d'Utilisateurs du CD33.
- de bien vouloir m'autoriser à passer une commande opérationnelle d'un montant de 170 325,59 euros maximum auprès de notre partenaire privé Gironde Haut Débit.
- de soumettre au prochain Comité Syndical de décembre ce projet dans le cadre de l'avenant 6 au Contrat de Partenariat Public Privé.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 04 octobre 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT